

PLANTATIONS ET HUILLERIES DE CÔTE D'IVOIRE

P.H.C.I

S.A au capital de 1 000 000 000 F CFA
Siège social : Cosrou (S/P de DABOU)
R.C.C.M N° CI-ABJ-1962-B-465 Abidjan

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **JEUDI 11 JUIN 2009 à 15 heures** au Palais de la Culture de Treichville afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008 ;
2. Présentation et approbation du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2008 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux sociétés commerciales et du GIE ;
3. Approbation des comptes et des conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif aux sociétés commerciales et du GIE ;
4. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs pour l'exercice 2008 ;
7. Ratification et renouvellement du mandat des Administrateurs ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire pour s'y faire enregistrer à partir de 14h 30 muni d'une pièce d'identité. En cas d'empêchement, ils pourront se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif aux sociétés commerciales sont tenus à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de PALMCI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION